

COMMUNE DE NOYELLETTE

Compte rendu de la séance du 13 septembre 2022

La séance ouverte à 19h00 et close à 21h45.

Ordre du jour:

- Acceptation de dons
- Cimetière
- Proposition de subvention pour l'école de Noyellette
- Conventions salle des fêtes et tarification (particuliers et associations)
- Présentation de la convention de mise à disposition des locaux communaux (Ô Petits Mômes)
- Présentation du devis pour l'abri-cabine devant l'école
- Présentation de modèles de poubelles fixes extérieures
- Présentation de devis pour la continuité des illuminations de Noël
- Enfouissement des réseaux : présentation du planning prévisionnel
- Point sur la finalisation des travaux de la salle des fêtes
- Actualisation des plans d'intervention et de sécurité pour la salle des fêtes
- Réfection des sanitaires de la salle des fêtes
- Comblement des ventilations de la salle des fêtes
- Distribution de documents sur la commune
- Participation à la gestion du site internet de la commune
- Questions diverses

Présents : Nadine VENDEVILLE, Sylvain DEBERLES, Anne-Marie LEBRAN, Alice LEGRAND, Aurore COUPPE, Maryline BOLIN, Antoine DOMANIECKI

Absents excusés: Anne-Sophie LARIVIERE, Vincent PUCHOIS

Absents: Guillaume COLLIEZ

Délibérations du conseil:

Acceptation de dons (DE 2022 25)

La séance ouverte, Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu cinq chèques de montants respectifs 25€, 30€, 30€, 110€ et 200€ pour un montant total de 395€ au titre de dons de particuliers à la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à encaisser ces chèques.

Jardin du souvenir (DE 2022 26)

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'actuellement la dispersion de cendres au jardin du souvenir est gratuite depuis sa création. Or depuis juillet 2016, une stèle matérialise l'endroit et que celle-ci a coûté à la commune 3980€TTC. Comme il se fait dans de nombreuses communes, Madame le Maire propose au conseil de fixer un montant forfaitaire pour autoriser la dispersion au jardin du souvenir, ce qui permettrait d'avoir un registre officiel et de passer par la mairie pour obtenir une autorisation de dispersion.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de fixer le montant de la dispersion au jardin du souvenir à 50€ sur déclaration et autorisation en mairie préalable.

Subvention école de Noyellette (DE 2022 27)

Madame le Maire propose au conseil d'attribuer une subvention à la coopérative scolaire de l'école de Noyellette pour la rentrée 2022-2023.

Elle rappelle que cette coopérative scolaire profite à tous les enfants du RPI fréquentant cette école et évoque un montant de 200 euros à débattre.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime propose le versement d'une subvention à hauteur de 200€.

Tarification de location de la salle des fêtes (DE 2022 28)

Madame le Maire expose au Conseil que suite aux travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes, il convient de revoir le barème des tarifs de location de la salle.

Elle propose au Conseil de valider le tableau de tarif ci-dessous

	VILLAGEOIS	EXTERIEURS
Location journée (8h-20h) en semaine (lundi au vendredi)	100 €	140 €
Location 1/2 journée (8h-14h ou 14h-20h)	50 €	70 €
Week-end complet du vendredi soir au lundi avant midi	240 €	400 €
Association ayant leur siège social au sein de la commune	Gratuit	X
Association extérieures 1/2 journée	X	70 €
Association extérieures journée	X	140 €
Réception suite deuil	Gratuité complète	70 €
CCCA	X	Gratuit
Caution restituée à la fin de la location si aucun incident	500 €	500 €
Acompte sur montant total de la location (pour réservation	50%	50%

Le Conseil après en avoir délibéré, valide à l'unanimité, l'application de ce barème de tarification.

Elle propose également un grille tarifaire d'état des lieux applicable en cas de disparition ou de casse que le Conseil municipal valide à l'unanimité, comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>SORTI</u>	<u>RENTRE</u>	<u>Prix</u>	<u>DESIGNATION</u>	<u>SORTIE</u>	<u>RENTRE</u>	<u>Prix</u>
verre			1,00 €	cocotte inox massif			115,00 €
coupe à champagne			2,00 €	couvercle			18,00 €
coupe à glace sur pied			2,00 €	corbeille à pain			6,00 €
coupe à fruit			2,00 €	cuillère en bois			3,00 €
tasse			1,00 €	ustensiles de cuisine			3,00 €
assiette			3,00 €	seau plastique			10,00 €
fourchette			2,00 €	racleau			10,00 €
cuillère à soupe			1,00 €	balai			10,00 €
cuillère à café			1,00 €	couteau cuisine			30,00 €

cuillère à dessert	2,00 €	couteau à pain	30,00 €
couteau	2,00 €	chauffe biberon	10,00 €
couvert à salade	2,00 €	plaque frigo/panier	30,00 €
portionneur à glace	9,00 €	porte manteaux sur roulettes	30,00 €
beurrier	3,00 €	ramasse poussière/balayette	10,00 €
bol	1,00 €	chariot	230,00 €
saladier	5,00 €	poubelle	180,00 €
couvert service cuillère	2,00 €	allume gaz	4,00 €
couvert service fourchette	2,00 €	dalle de plafond	30,00 €
pelle à tarte	8,00 €	chaises	30,00 €
broc 1 litre	3,00 €	panier lave vaisselle	25,00 €
carafon 1 litre	2,00 €	grande table rectangulaire	100,00 €
plat inox	10,00 €	petite table rectangulaire	60,00 €
plat inox four + plaque	40,00 €	table ronde	100,00 €
plat inox four à rotir	15,00 €	mange debout	50,00 €
cafetiere electrique	35,00 €	banc enfant	50,00 €
marmite Téfal	60,00 €	chariot nettoyage avec presse	200,00 €
couscoussier	50,00 €	Verseuse café	15,00 €
bouilloire	30,00 €		

Le Conseil valide également le nouveau contrat de location et le règlement intérieur (en annexe)

Pose d'un Abri- caisse devant l'école (DE 2022 29)

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été décidé l'installation d'un abri pour les enfants de l'école de Noyellette qui attendent le bus ou leurs parents à la sortie de l'école. Mme le Maire précise qu'elle a signé un devis de 8728,04€ HT auprès de l'entreprise Delporte, valable 15 jours uniquement, et demande au Conseil d'approuver cette signature.

Le Conseil à l'unanimité valide cette commande au prix de 8728,04€ HT.

Achat de poubelles fixes extérieures (DE 2022 30)

Madame le Maire présente au Conseil un modèle de poubelles fixes extérieures en acier de couleur anthracite, en remplacement des anciennes existantes au niveau du Gué, de la salle des fêtes et à côté de l'église. Ces poubelles sont au prix de 360€ HT le lot de 3.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition et autorise Mme le Maire à passer commande.

Suite des illuminations de Noël (DE 2022 31)

Madame le Maire rappelle qu'en date du 26 juin 2021, le Conseil Municipal avait décidé l'achat d'illuminations de Noël pour une première partie du village et prévu la poursuite de ces décorations pour le restant des rues pendant la deuxième phase d'enfouissement des réseaux.

Elle présente aux membres du conseil les modèles d'illuminations pour un coût total de 4760€ HT pour dix décorations.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide la proposition de Madame le Maire autant sur le choix des modèles que sur la décision d'achat.

Protection murale salle des fêtes (DE 2022 32)

Mme le Maire précise au Conseil la nécessité de protéger les murs de la salle des fêtes du contact des dossiers de chaises susceptible de dégrader la peinture neuve et le plâtre. Elle leur présente un devis de l'entreprise Delporte pour un montant de 1929,20€ HT.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

Autres sujets ne nécessitant pas de délibérations :

Présentation de la convention de mise à disposition des locaux communaux (Relais Petite Enfance)

Mme le Maire informe le Conseil qu'elle a signé la convention de mise à disposition des locaux pour l'année 2022 2023 au profit des animatrices du relais "O P'tits mômes" des campagnes de l'artois (participation de 18€ par matinée d'occupation de la salle).

Présentation du planning prévisionnel des travaux d'enfouissement des réseaux

Les travaux vont débuter le 3 octobre 2022 pour une durée de 5 à 6 semaines par rues dans cet ordre : rue des 4 Vents, chemin du Gué, rue de la Ferme, rue Philippe, rue d'Enfer et chemin du marais. Ces rues seront donc barrées et interdites à la circulation dans cet ordre en journée (de 8h à 17h). Les arrêtés de circulation vont être pris en ce sens.

Mme le Maire va informer Téréos (pour la campagne de betteraves, le SMAV et les communes alentour de la gêne occasionnée).

Le Maître d'oeuvre a précisé que chaque foyer aura personnellement tous les renseignements nécessaires en fonction des spécificités de leur habitation.

Point sur la finalisation des travaux de la salle des fêtes

Mme Le Maire précise que la pompe à chaleur ne pouvait être installée pour cause d'arrêt maladie, que les travaux ont pris énormément de retard et ne seront pas terminés dans les délais annoncés. Trois locations prévues ont dû être annulées.

Le conseil prend acte de ces informations.

Actualisation des plans d'intervention et de sécurité pour la salle des fêtes

Suite au contrôle des extincteurs, Mme le Maire a demandé si l'on pouvait modifier l'emplacement des 2 extincteurs qui encombre le passage. La société a proposé d'en mettre 1 dans la cuisine et 1 dans le fond de la salle du côté du bar. Ce qui a été fait de suite.

Le plan d'intervention et les plans d'évacuation ont été réactualisés pour la somme de 457,68€ HT.

Réfection des sanitaires de la salle des fêtes

Comme convenu au précédent Conseil Municipal, le cumulus a été remplacé et les sanitaires ont été réaffectés avec de plus, la remise aux normes du toilette handicapé. Montant total des travaux 2834,98€ HT.

Comblement des ventilations de la salle des fêtes

Toutes les anciennes ventilations extérieures ont été obturées et la continuité refaite en briquettes plaquettes pour un coût de 1358€ HT. Mme le Maire a profité de ces travaux pour faire reboucher la fissure verticale du mur latéral de l'église.

Distribution de documents sur la commune

La porteuse de plis ayant repris ses études, Mme le Maire propose au conseil que ce soit les élus qui se chargent de faire la distribution des divers documents sur la commune.

Le conseil accepte volontiers cette proposition.

Participation à la gestion du site internet de la commune

La secrétaire n'étant présente que 2 demi-journées par semaine, les informations urgentes ne peuvent pas forcément être publiées en temps voulu. Il serait donc plus pratique que plusieurs personnes puissent intervenir sur le site.

Aurore Couppe se propose d'y participer.

Mme le Maire précise que Mr Raymond VENDEVILLE s'est également proposé pour intervenir sur le site et demande au Conseil son accord sur ce point. Le conseil y répond favorablement.

Questions diverses:

- Choix de l'emplacement de la Marianne : les conseillers décident de l'installer dans la salle annexe de la mairie, au milieu du mur sous les drapeaux.

-Mme le Maire leur indique avoir fait intervenir une entreprise pour la maintenance du lave-vaisselle et de l'armoire réfrigérante de la salle des fêtes.

-Mme le Maire fait lecture du courrier d'un administré et expose et distribue les articles de loi s'y afférents. Les élus ont pris acte et en discuteront lors d'une prochaine séance.

Fait à Noyellette, le 29/09/2022

N. VENDEVILLE, Maire

Mr DEBERLES Sylvain

Mme LARIVIERE Anne-Sophie

Mme LEGRAND Alice

Mr COLLIEZ Guillaume

Mme COUPPE Aurore

Mme LEBRAN Anne-Marie

Mr PUCHOIS Vincent

Mme BOLIN Maryline

Mr DOMANIECKI Antoine